



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## Internet

Question écrite n° 78602

### Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur la subsistance de zones d'ombre pour l'accès Internet haut débit en milieu rural. Le haut débit est devenu un réel enjeu d'équilibre des territoires et son accès pour tous, dans des conditions similaires et optimisées, constitue une attente forte et légitime de la population. Les disparités d'accès à cette technologie tendent à marginaliser lourdement les communes qui les subissent et sont durement ressenties par nos concitoyens. Selon l'association « ADSL pour tous », dix millions de Français ne seraient pas connectés à Internet depuis leur domicile. Le service public doit offrir un accès identique sur tout le territoire et à un même coût à cette technologie. La disponibilité d'un accès à Internet en haut débit est devenue indispensable à ce jour, pour l'ensemble des particuliers, des entreprises et des acteurs publics. Eu égard le caractère d'utilité publique de l'accès au haut débit, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que l'État envisage de prendre afin de résorber les zones d'ombre et permettre à l'ensemble de nos concitoyens l'accès, quel que soit leur lieu d'habitation, à cette technologie du XXI<sup>e</sup> siècle.

### Texte de la réponse

L'Aveyron a mis en oeuvre une politique d'aménagement numérique de son territoire, qui s'est vu attribuer une subvention de plus de 600 kEUR dans le cadre de l'appel à projets « haut-débit dans les zones rurales » le 23 juin 2010. En matière de très haut-débit, le Gouvernement a fixé l'objectif suivant : assurer l'accès au très haut-débit pour tous d'ici 2025, 70 % de la population devant être couverte en 2020. Pour garantir le déploiement de ce programme, l'État va apporter sa contribution concrète dans le cadre du grand emprunt national : sur 35 Md d'emprunt, 4,5 Md sont affectés au Fonds pour la société numérique, soit 2,5 Md pour les usages et 2 milliards pour les infrastructures, dont un milliard d'euros pour soutenir les projets des opérateurs en zone dense, 250 Md pour le développement d'un satellite permettant une connexion très haut-débit, et 750 Md pour un soutien des projets des collectivités. Ces 750 Md constituent un premier apport au fonds d'aménagement numérique des territoires, que de nouvelles ressources doivent renforcer, une mission d'étude a été confiée par le Gouvernement au sénateur Maurey sur ce sujet. Le Premier ministre a indiqué le 18 janvier 2010 que les projets de collectivités qui s'inscriront au sein du programme national, en complémentarité avec ceux des opérateurs pourront bénéficier d'un cofinancement au titre des investissements d'avenir, sous réserve de s'inscrire au sein des schémas directeurs territoriaux prévus par la loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 10 décembre 2009. En complément, et afin de limiter l'investissement des collectivités locales pour couvrir en haut-débit les zones les plus isolées, le Gouvernement vient de sélectionner par appel à candidature quatre opérateurs qui s'engagent à fournir un service haut-débit minimum à 512 kbit/s pour 35 EUR par mois maximum. Cette offre disponible en tout point du territoire permettra à tous les français de bénéficier de ce « droit d'accès à l'Internet haut-débit » voulu par le Gouvernement. L'ensemble de ces dispositions s'intègre aux lignes directrices communautaires publiées par la Commission européenne le 30 septembre 2009 en ce qui concerne le déploiement rapide des réseaux de communication à haut-débit. Le

14 juin 2010, le Premier ministre a annoncé le lancement du « très haut-débit ». Michel Mercier, ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire, Nathalie Kosciusci-Morizet, secrétaire d'État chargé de la prospective et du développement de l'économie numérique et René Ricol, commissaire général à l'investissement ont engagé le 4 août 2010 la phase opérationnelle de ce programme. Concrètement, ce programme se décline en deux volets : un appel à projets pilotes, destiné à expérimenter le déploiement de ces réseaux ; un appel à manifestation d'intentions d'investissement afin de recenser les projets de déploiement pour les cinq années à venir. Une fois les deux volets de cette phase de lancement terminés, le Gouvernement ouvrira, au 1er semestre 2011, les différents guichets de financement prévus par le programme national « très haut-débit », s'adressant aux opérateurs et aux collectivités locales. Ainsi le soutien du Gouvernement au déploiement de réseaux à très haut-débit sera effectif dès 2011 de façon simultanée dans les zones rurales et dans les zones plus denses. Ces financements permettront d'accélérer le déploiement du très haut-débit, offrant ainsi à notre pays un formidable levier pour le maintien de la compétitivité de nos entreprises et l'attractivité de nos territoires.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Lou Marcel](#)

**Circonscription :** Aveyron (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 78602

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** Écologie, énergie, développement durable et mer

**Ministère attributaire :** Espace rural et aménagement du territoire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 mai 2010, page 5165

**Réponse publiée le :** 28 septembre 2010, page 10608